



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04338
Numéro SIREN : 820 050 516
Nom ou dénomination : A.M.A Sciage

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2017 sous le numéro de dépôt 18828

A.M.A SCIAGE

8-10 RUE PAUL DE KOCK

93230 ROMAINVILLE

Comptes annuels

Période du 1^{er} Avril 2016 au 31 Décembre 2016

Activité principale de l'entreprise : La découpe de béton par sciage, carottage, démolition spéciale par robot et toutes prestations accessoires pouvant s'y rapporter.

Nous vous présentons ci-après les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 de la société **A.M.A SCIAGE** qui se décomposent ainsi :

- Les comptes annuels ;

Fait à St-Germain-En-Laye

Le 25 Septembre 2017

 **OPÉFIN' EXPERTISE**
Expertise Comptable et Conseils

2 rue du baron Gérard

78100 Saint-Germain-en-Laye

Tél : 01.80.83.60.07 / Fax : 01.80.83.60.08

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 94 230.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 63 800.00 Euros et dégageant un bénéfice de 34 934.97 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 01/04/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- *Néant* -

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
L'EXACT Pascale	100. 0000		180		180
L'EXACT Alexis	100. 0000		75		75
L'EXACT Maxime	100. 0000		45		45

DETAIL BILAN ACTIF	
--------------------	--

ACTIF	Exercice N 31/12/2016 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total II				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES 41100000 CLIENTS AUTRES CREANCES 44566700 TVA DEDUCTIBLE 20% 44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER 44586000 TVA S/ FACT NON PARVENUES DISPONIBILITES 51200000 BANQUE CE	63 800		63 800	
	63 800		63 800	
	634		634	
	238		238	
	196		196	
	200		200	
	29 797		29 797	
	29 797		29 797	
Total III	94 231		94 231	
TOTAL GENERAL	94 231		94 231	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	30 000		30 000	
10100000 CAPITAL	30 000		30 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	34 935		34 935	
Total I	64 935		64 935	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 818		2 818	
40100000 FOURNISSEURS	1 618		1 618	
40810000 FACTURES NON PARVENUES	1 200		1 200	
DETTE FISCALES ET SOCIALES	26 478		26 478	
42101200 SALAIRES DECEMBRE	1 187		1 187	
42860000 PERSONNEL - AUT CHGS A PAYER	10 000		10 000	
43100000 URSSAF	747		747	
43730000 PRO BTP	234		234	
43860000 AUT CHGS A PAYER	4 500		4 500	
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	9 605		9 605	
44566000 TVA DEDUCTIBLE	196		196	
44860000 ETAT - CHGS A PAYER	10		10	
Total IV	29 296		29 296	
TOTAL GENERAL	94 231		94 231	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	63 800		63 800	
70400000 TRAVAUX AUTOLIQUIDATION	63 800		63 800	
Chiffre d'affaires NET	63 800		63 800	
Total des Produits d'exploitation	63 800		63 800	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 583		2 583	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	306		306	
62260000 HONORAIRES	1 600		1 600	
62370000 PUBLICATIONS	475		475	
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	23		23	
62770000 INTERETS ET COMMISSIONS	0		0	
62780000 FRAIS DE TENUE DE CPTÉ	180		180	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10		10	
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	10		10	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	11 500		11 500	
64100000 REMUNERATION DU PERSONNEL	1 500		1 500	
64130000 PERSONNEL - PRIME ET GRAT	10 000		10 000	
CHARGES SOCIALES	5 167		5 167	
64510000 COTISATIONS URSSAF	507		507	
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	160		160	
64581000 COTISATION AUT ORG SOC	4 500		4 500	
Total des Charges d'exploitation	19 260		19 260	
Résultat d'exploitation	44 540		44 540	
Résultat courant avant impôts	44 540		44 540	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	9 605		9 605	
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	9 605		9 605	
Total des produits	63 800		63 800	
Total des charges	28 865		28 865	
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	34 935		34 935	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FACTURES NON PARVENUES			1 200.00
31/12/2016 CD FNP OPEFIN – BILAN 2016		1 200.00	
42860000 PERSONNEL - AUT CHGS A PAYER			10 000.00
31/12/2016 CD PRIME BILAN 2016		10 000.00	
43860000 AUT CHGS A PAYER			4 500.00
31/12/2016 CD Autres charges a payer		11.37	
31/12/2016 CD EXT TA 2016	11.37		
31/12/2016 CD PRIME BILAN 2016		4 500.00	
44860000 ETAT - CHGS A PAYER			10.20
31/12/2016 CD TA 2016		10.20	

A.M.A SCIAGE

Procès-verbal de l'Assemblée
Générale Ordinaire Annuelle

23/06/2017

**Certifié conforme à l'original
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A.M.A SCIAGE

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10, rue Paul de Kock – 93230 Romainville
Numéro d'identification : 820 050 516 R.C.S. Bobigny

Feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire En date du 23 Juin 2017

	Nombre d'actions	Droit de vote	Mandataire	Signature
Mme Pascale L'EXACT	180	180		
Mr Alexis L'EXACT	75	75		
Mr Maxime L'EXACT	45	45		
	300	300		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître trois actionnaires, sont présents ou représentés, totalisant 300 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 300 voix.

Le Président

A.M.A SCIAGE

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros

Siège social : 8-10, rue Paul de Kock – 93230 Romainville

Numéro d'identification : 820 050 516 R.C.S. Bobigny

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-trois juin,
A 15 heures,

Les associés de la société A.M.A SCIAGE, Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €, divisé en 300 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 8-10, rue Paul de Kock à Romainville (93230), sur convocation du Président.

Sont présents :

- **Madame Pascale L'EXACT**, actionnaire, 180 actions
Propriétaire de cent quatre-vingt actions
- **Monsieur Alexis L'EXACT**, Président actionnaire, 75 actions
Propriétaire de soixante-quinze actions
- **Monsieur Maxime L'EXACT**, actionnaire, 45 actions
Propriétaire de quarante-cinq actions

Seuls actionnaires de la société et représentant la totalité des actions composant le capital de la Société, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Alexis L'EXACT, en sa qualité de Président de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs des convocations régulières des actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2016,
- Le rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

MLAL AL

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et quitus du Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 934,97 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 934,97 €

Total à affecter	34 934,97 €

AFFECTATION

Réserve légale	3 000,00 €
Report à nouveau	31 934,97 €

Conformément à l'article L 232-10 du Code de commerce, la réserve légale atteint ainsi le dixième du capital social. Par conséquent l'abondement de cette réserve cessera d'être obligatoire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ML AL R

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Alexis L'EXACT a perçu pour son mandat de Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 une rémunération brute de 1 500 €.

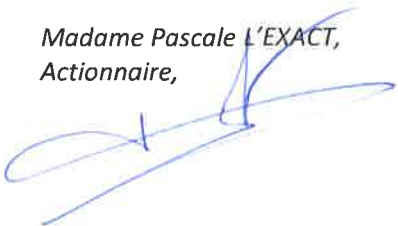
L'Assemblée Générale décide d'attribuer une rémunération brute mensuelle de 1 500 € pour le nouvel exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait le 23/06/2017 à Romainville.

Madame Pascale L'EXACT,
Actionnaire,

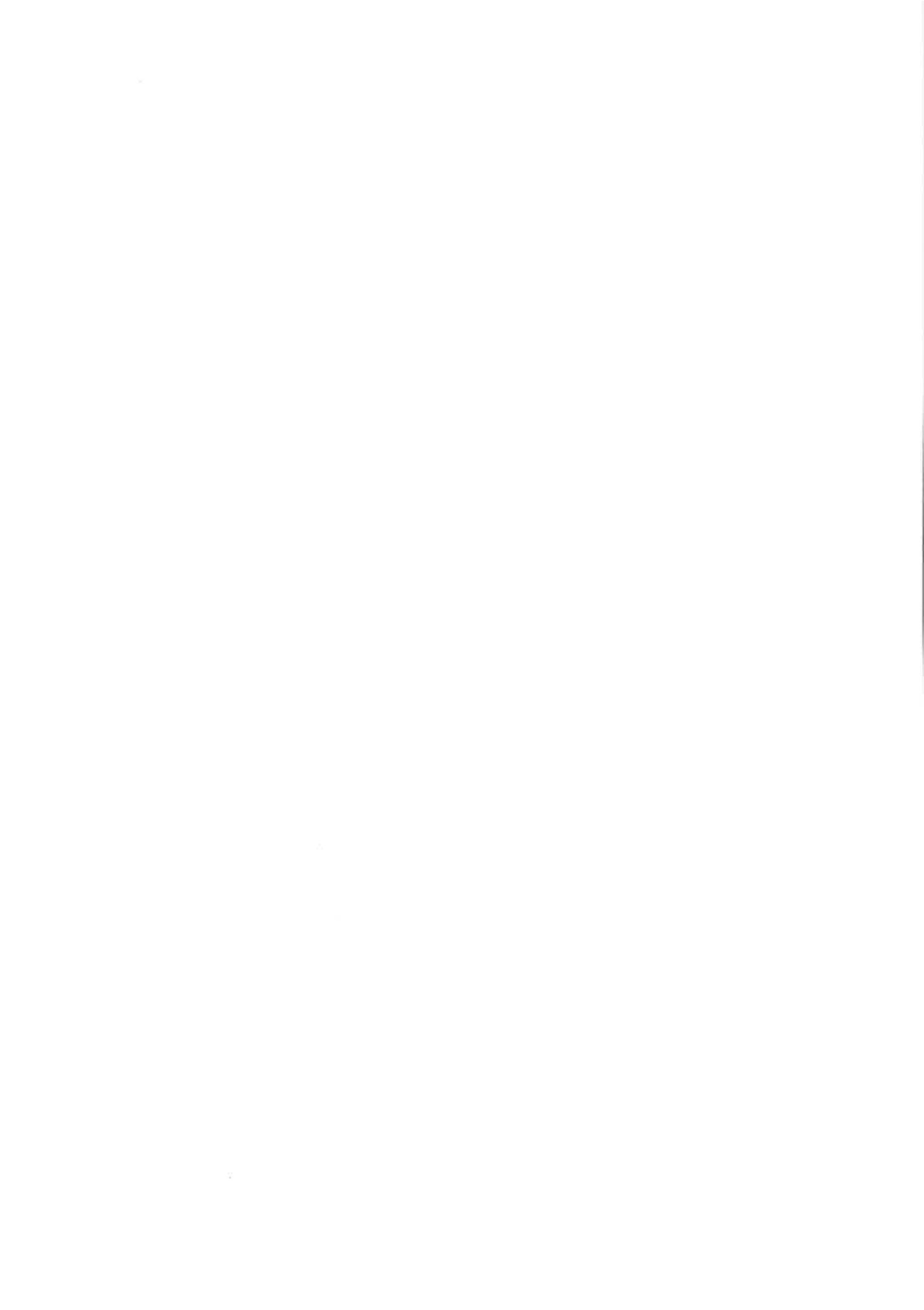
A blue ink signature, appearing to be 'P. L'EXACT', written over the name of Madame Pascale L'EXACT.

Monsieur Alexis L'EXACT
Président et actionnaire,

A blue ink signature, appearing to be 'A. L'EXACT', written over the name of Monsieur Alexis L'EXACT.

Monsieur Maxime L'EXACT,
Actionnaire,

A blue ink signature, appearing to be 'M. L'EXACT', written over the name of Monsieur Maxime L'EXACT.



A.M.A SCIAGE

Rapport de Gestion

Exercice Clos au 31 Décembre 2016

Certifié conforme à l'original,
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A.M.A SCIAGE

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10, rue Paul de Kock – 93230 Romainville
Numéro d'identification : 820 050 516 R.C.S. Bobigny

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

▪ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

La société a été créée en 2016 avec un début d'activité le 01/04/2016.

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

La SAS « A.M.A SCIAGE » a pour activité principale la découpe de béton par sciage, carottage, la démolition spéciale par robot et toutes prestations accessoires pouvant s'y rapporter, lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

L'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 s'est traduite par un chiffre d'affaires net de 63 800 € et par un résultat net comptable excédentaire de 34 935 €.

▪ Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

ML

AL

R

Nous n'envisageons pas d'évolution particulière pour l'exercice 2017.

▪ **Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

Depuis le 31 Décembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

▪ **Informations sur les délais de paiement des fournisseurs**

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS 31/12/2016		
Non échues		
Echues à	1 à 30 jours	1 618 €
	31 à 90 jours	
	91 à 180 jours	
	181 à 365 jours	
	+ 365 jours	
Total des dettes fournisseurs		1 618 €

▪ **Faits caractéristiques de l'exercice.**

La société a été créée en 2016 avec un début d'activité le 01/04/2016. Ainsi, le premier exercice a eu une durée de 9 mois.

▪ **Activité en matière de recherche et de développement.**

Eu égard à l'article L 232-1 du code du commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

▪ **Filiales et participations**

Néant.

▪ **Sociétés contrôlées**

Néant.

ML AL R

RESULTATS – AFFECTATION

▪ **Examen des comptes et des résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le chiffre d'affaires net s'est porté à 63 800 €.

Les charges des traitements et salaires sont de 11 500 €. Le montant des charges sociales s'élève quant à lui à 5 167 € pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016. L'effectif est de 1 au 31 Décembre 2016.

Après dotations aux comptes d'amortissement à hauteur de 0 €, le résultat d'exploitation est de 44 540 € au titre de cet exercice.

Le résultat courant avant impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ressort quant à lui à 44 540 €.

Le résultat exceptionnel s'est élevé à la somme de 0 € au titre du premier exercice.

Le résultat net d'impôt de l'exercice clos au 31 Décembre 2016 se solde par un bénéfice net comptable de 34 935 € après un impôt sur les sociétés de 9 605 €.

Au 31 Décembre 2016, le total du bilan de la Société A.M.A SCIAGE est de 94 231 €.

▪ **Proposition d'affectation du résultat.**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 34 935 €. Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Compte de réserve légale : + 3.000 €
- Compte des autres réserves : + 0 €
- Dividendes : + 0 €
- Compte de report à nouveau : + 31.935 €

Le compte « Report à nouveau », passera ainsi de la somme de 0 € à 31 935 €.

Conformément à l'article L 232-10 du Code de commerce, la réserve légale atteint ainsi le dixième du capital social. Par conséquent l'abondement de cette réserve cessera d'être obligatoire.

ML R
AL

▪ **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des Impôts, il est précisé qu'il n'y a pas eu de sommes distribuées au titre de dividendes.

Pas de distribution les années précédentes, puisque l'exercice 2016 fut le premier.

▪ **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre la Société et les Associés ou le Président, n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

Au cours de l'exercice 2016, la rémunération brute accordée au titre de l'exercice clos au 31/12/2016 s'élève à 1 500 €. Nous prévoyons d'attribuer une rémunération brute mensuelle de 1 500 € au Président pour l'exercice clos au 31/12/2017.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous tenons à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires que vous jugeriez utiles de nous demander.

ML AL PL

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers et de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Nom	Prénom	Nb actions	%
L'EXACT	Pascale	180	60 %
L'EXACT	Alexis	75	25 %
L'EXACT	Maxime	45	15 %

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons les mandats des dirigeants et des commissaires aux comptes titulaire et suppléant :

Mandat du Président Mr L'EXACT Alexis

Nommée par acte de nomination le 01 avril 2016 et pour une durée illimitée.

Mandat du Directeur Général

Néant

Mandat du Commissaire aux Comptes titulaire

Néant

Mandat du Commissaire aux Comptes suppléant

Néant

*Madame Pascale L'EXACT,
Actionnaire,*

*Monsieur Alexis L'EXACT
Président et actionnaire,*

*Monsieur Maxime L'EXACT,
Actionnaire,*